REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/002/013

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19
Date de la convocation : le 16 mars 2026
Date de publication : 24 mars 2026 au 24 mai 2026

****

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que, les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les Elus.es exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260320-2026-002-013-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Il est proposé au conseil municipal :

De fixer les indemnités de fonction du maire comme suit :

Taux	Montant annuel
55.70%	27 474,72 €

De fixer les indemnités de fonction des adjoints comme suit :

Adjoints	Taux	Montant annuel
1er Adjoint	19.50%	9 618,62 €
2ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €
3ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €
4ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De fixer les indemnités de fonction du maire comme suit :

Taux	Montant annuel
55.70%	27 474,72 €

De fixer les indemnités de fonction des adjoints comme suit :

Adjoints	Taux	Montant annuel
1er Adjoint	19.50%	9 618,62 €
2ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €
3ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €
4ème Adjoint	19.50%	9 618,62 €

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Albertville dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260320-2026-002-013-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026